

Mise à jour du tableau des emplois

SEANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mercredi 16 septembre 2026, s'est réuni en salle du Conseil à Thiers, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX ;

Bernard DUNIAT, Lawrence JULLIEN DE POMMEROL, Louis Emmanuel BODINAT, Anne LE BRAS, Jean-François AUROY, Claire LOPEZ, Siome SEKHARI, Karine LEGRAND ;

Roger MORAND, Bruno BARGES, Martine BERMUDEZ, Vincent PIEDGRAND, Mehmet Ali YILMAZ, Palmyre SANNAJUST, Patricia MUSLER, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN, Delphine BOUYASSE, Cristelle DALBOS, Duran YILMAZ, Christophe CAPRON, Henri-Louis FAYET, Laetitia BERNARD, Clothilde JOURDAIN, Gérard BLOC, Isabelle LAVEST, Philippe BARRAU, Farida LAÏD ;

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Serap ALP, pouvoir à Claire LOPEZ ;

Sandrine DUCOS, pouvoir à Gérard BLOC ;

Hanifé OZKAN, pouvoir à Isabelle LAVEST ;

Eddy DUPORT, pouvoir à Philippe BARRAU ;

Étaient absents :

Néant

Secrétaire de séance :

Claire LOPEZ a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers EN EXERCICE	Conseillers PRÉSENTS	Conseillers REPRÉSENTÉS	Total VOTANTS	Conseillers ABSENTS
33	29	4	33	0

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT, le Conseil municipal a pu valablement délibérer.

Mise à jour du tableau des emplois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses dispositions relatives à la création des emplois permanents des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires aux fonctionnements des services ;

Considérant la nécessité d'adapter le tableau des emplois afin de tenir compte des mouvements de personnel et de la réorganisation des services ;

Considérant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité de pourvoir les fonctions de responsable du service Entretien dans le cadre de la réorganisation des services de la collectivité et d'une mobilité interne ;

Il est exposé que, dans le cadre d'une réorganisation des services et afin de pourvoir les fonctions de responsable du service Entretien, il convient de créer l'**emploi permanent** suivant à compter du 07 septembre 2026 :

Poste créé

1 emploi d'Adjoint administratif territorial à temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'approuver la modification du tableau des emplois telle que précisée ci-dessus ;

D'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

VOTES	POUR	33	
	CONTRE		
	ABSTENTIONS		
	NE PREND PAS PART AU VOTE		

Le secrétaire de séance,

Claire LOPEZ



Le président de séance, Maire,

Francis ROUX

